

COMMUNE D'HERMENCHES



Elections communales pour la législature 2026 - 2031

Dimanche 08 mars 2026

Bulletins électoraux officiels

Informations sur la manière de voter

Les électrices et les électeurs sont convoqués le dimanche 8 mars 2026 pour élire les membres de la Municipalité pour un mandat de cinq ans (législature du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031).

Comment voter au 1^{er} tour

Par correspondance ou au bureau de vote selon programme ci-dessous.

L'électeur se sert d'un seul bulletin, soit :

- Bulletin officiel « liste déposée » en ajoutant les noms et prénoms des autres personnes de son choix (5 noms maximum)
 - Bulletin officiel destiné au « vote manuscrit » en inscrivant les noms et prénoms des personnes de son choix (5 noms maximum)

L'électeur peut voter pour n'importe quel/le citoyen/ne inscrit/e au rôle des électeurs de la commune, en inscrivant lisiblement le nom et prénom des personnes sur le bulletin.

Chaque électeur a droit à CINQ SUFFRAGES maximum !

Dans tous les cas, l'électeur ne peut donner qu'un seul suffrage à chacune des personnes de son choix. **LE CUMUL EST EXCLU.**

PROGRAMME POUR LES ELECTIONS DE LA MUNICIPALITE

1. Le premier tour des élections se dérouleront **le 08 mars 2026**.
 2. Les électeurs pourront voter par correspondance dès réception du matériel de vote pour le 1^{er} tour Municipalité.

10h00 à 11h00 Ouverture du bureau de vote pour le 1^{er} tour Municipalité

Dès 11h45 Annonce des résultats au Collège et affichage de ceux-ci au pilier public